

Nouvelle résolution des personnels de l'IPSL après le vote de la LPR (nov.-déc. 2020)

Nous, personnels des laboratoires de l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL), avons déjà largement exprimé notre opposition à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) telle que présentée le 27 octobre au Sénat à travers une motion récente signée par 245 personnes (https://mensuel.framapad.org/p/motion_ipsl-9jji?lang=fr). La LPR votée le 17 novembre par les parlementaires inclut des amendements de dernière minute imposés sans aucune concertation, qui vont bien au-delà du périmètre de la programmation budgétaire, et remettent particulièrement en cause les grands principes de fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche académique (ESR). Ce nouvel acte de passage de la LPR en force contre la communauté académique instaure une profonde perte de confiance de cette communauté envers sa Ministre de tutelle et les décideurs politiques.

Nous considérons que la LPR va dégrader davantage la situation de l'ESR rendue déjà critique par la succession de réformes entreprises depuis une quinzaine d'années, et partageons l'analyse publiée par le comité RogueESR (<http://rogueesr.fr/category/tribunes/>). En conséquence, nous nous joignons à la large mobilisation de la communauté académique pour exiger que la LPR ne soit pas appliquée telle que votée, mais soit remise en chantier pour que cette communauté directement concernée et ses instances représentatives soient associées et écoutées, de façon à aboutir à une réforme dont ont cruellement besoin l'enseignement et la recherche publics (<https://mensuel.framapad.org/p/lpr---demande-de-nouvelle-deliberation-9k8f?lang=fr>).

En solidarité avec la Section 37 et de nombreuses autres Section du CNU qui ont déjà réagi, les signataires décident :

- de cesser leurs activités administratives, notamment celles qui concernent l'évaluation (de projets, individuelles, ou de structures) et le recrutement selon les nouvelles modalités introduites par la LPR (tenure tracks, CDI de mission, EC avec dérogation à la qualification nationale) ;
- de remplacer tout rapport d'activité, à commencer par les rapports d'activité 2020, par une lettre de protestation contre la LPR ;
- de soutenir ces initiatives, et plus généralement les initiatives contre la LPR et en faveur de la sauvegarde d'un enseignement supérieur et d'une recherche libres et indépendants, seul gage de leur intérêt général.

Des modèles de modèles de lettre de refus de siéger ou rapporter sont disponibles ici : <https://owncloud.locean-ipsl.upmc.fr/index.php/s/9lCEf5nluDAEaY0>.